

GENRE ET RECONSTRUCTION DU LIEN SOCIAL DANS UN CONTEXTE POST-CRISE : UNE ILLUSTRATION DES ORGANISATIONS FEMININES DANS DES MILIEUX RURAUX DE L'OUEST DE LA COTE D'IVOIRE

Sangaré Moussa

Sociologue

Université Péléforo Gon Coulibaly-Korhogo

UFR des sciences sociales/Département de Sociologie

Résumé

Les femmes sont souvent exclues des structures formelles de gestion et de prévention des conflits dans la société ivoirienne en général et en particulier dans leurs propres communautés. Malgré ce fait, elles ont été ingénieuses en usant de stratégie de contournement basée sur la création d'organisations (associations, groupements) pour intégrer l'arène du processus de reconstitution du tissu social effrité après une décennie de crise militaro-politique en Côte D'Ivoire au point d'en devenir des actrices incontournables. C'est sur cette base que cette étude se propose, en s'appuyant sur une analyse de contenu de mettre en exergue la contribution des organisations féminines dans le renforcement de la cohésion sociale dans l'ouest ivoirien. Au plan méthodologique, l'étude repose exclusivement sur une approche qualitative à visée compréhensive. A cet effet, nous avons eu recours à des entretiens semi-structurés, à des focus et surtout à l'observation participante.

Mots-clés : Genre, organisation féminine, cohésion sociale,

Introduction

La femme a longtemps été considérée dans les différentes communautés présentes à l'ouest de la Côte d'Ivoire, comme inférieure à l'homme et devant se soumettre à lui. Au niveau social, elle est plus appréciée dans son rôle reproductif en tant que épouse et mère de la famille. La femme a fini par se mettre à l'écart de toutes les sphères de décisions même dans la société moderne. Elle n'est pas consultée avant les prises de décisions même pour ce qui la concerne. La participation de la femme dépend alors de l'éducation qu'elle a reçue et quand elle participe à une rencontre elle se résigne à prendre la parole. Selon Maïga (1999 : 99), « compte tenue de l'éducation qu'elle reçoit, de son rôle d'épouse, elle a un poids de caractère informel particulièrement important dans l'équilibre familial, établissant ainsi des relations sociales particulières avec son époux et les autres membres de la famille ». Les crises successives qu'a connues la Côte d'Ivoire ont davantage accentué la situation sociale des femmes, car, elles ont vu la destruction de leur outils de production, la perte de leurs maris et enfants, leur déplacement au Libéria et dans la forêt. Les foyers ont été fragilisés et sont tenus désormais par les femmes.

Depuis la fin de la crise, les femmes s'organisent et exercent une certaine pression au niveau de leur famille pour obtenir quelques droits (l'héritage, la terre, etc.). Après la crise postélectorale, on note une nette évolution du statut de la femme au niveau politique dans l'ouest de la Côte d'Ivoire due en partie aux effets des crises récurrentes. En effet, celles-ci ont entraîné une redéfinition des rôles sociaux tenus par les hommes et les femmes au sein des ménages. Les femmes se retrouvent de plus en plus à la tête des familles à cause de l'exil ou la perte de leur mari, du chômage des hommes, et leur difficulté à trouver un emploi dans le secteur informel. « Habituels détenteurs du statut de chefs, les hommes se trouvent de plus en plus souvent contraints de céder la place à leurs épouses ». (Kané, 2003 :3)

Malgré leur statut en cours d'évolution, les femmes sont faiblement ou absentes des mécanismes formels de résolution des conflits dans leurs communautés respectives. Cette situation est due à la construction sociale des sexes et aux pratiques de socialisation qui ont contribué à maintenir les femmes écartées des sphères du pouvoir et du processus de prise de décision, limitant leur implication dans la vie politique et sociale de leurs communautés. En effet, dans les sociétés traditionnelles, des espaces ou organes sont prévus pour permettre aux parties en conflits d'initier des procédures de normalisation et de pacification. Ces organes/espaces permanents de conciliation sont généralement dirigés par de chefs de lignage influents, car « Le rôle instrumental de la médiation est attesté, dans le passé, par de nombreuses traditions orales, où interviennent des vieillards, symbole de sagesse, qui souvent parviennent à mettre fin aux différents conflits intercommunautaires » (Thierno, 2013 : 8).

En dépit de ces facteurs limitant leur participation active à la prévention et gestion des conflits, les femmes développent des stratégies de contournement. Elles ont notamment investi les organisations qui leur permettent de prendre une part active dans le processus de reconstitution du tissu social fragilisé par une décennie de crise et ayant fortement marqué les divisions intercommunautaires et intracommunautaires. Quelle est alors la contribution des organisations féminines au processus de consolidation de la paix et de la cohésion sociale à l'ouest de la Côte d'Ivoire ? C'est à cette question que le présent texte tente d'apporter des éléments de réponse en s'appuyant sur une approche sociologique.

I- APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Cette étude s'est effectuée dans les départements Duekoué, et Guiglo, à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Ces localités ont été considérées en raison de la dynamique assez importante des organisations de femmes qu'elles connaissent. La démarche qui sous-tend cette recherche est essentiellement qualitative. De ce fait, elle a consisté à faire l'inventaire de la synthèse des travaux de recherche, des études qui ont porté sur la question de la prévention des conflits, de la dynamique locale de résolution des conflits dans sociétés africaines, de la culture de la paix, de la prise en compte du genre et du mouvement associatif féminin. La seconde est la collecte des informations des sources orales. Elle a été réalisée par des entretiens semi-directifs tels que le guide d'entretien et des focus groupes. Les focus groupes réunissaient au maximum cinq à huit personnes et concernaient particulièrement les représentantes des organisations féminines. Nous avons limité le nombre de participantes à huit pour une plus grande intensité productive de données empiriques.

Cinq acteurs ont été interrogés : les autorités administratives et décentralisées (Préfets, maires), des leaders communautaires (chefs de village, chefs de communautés, leaders religieux, président de jeunes), les responsables des ONG, les responsables des comités de paix et les responsables et membres d'associations féminines. Les informations de base demandées sont liées au statut social de la femme dans sa communauté, à la participation de la femme à la prise de décision, aux causes de la création des organisations, les formations reçues, le degré d'implication des femmes au processus de consolidation de la paix. L'analyse des données a été possible grâce à l'analyse du contenu qui s'appuie sur des sources documentaires et des sources suscitées, comme les guides d'entretien adressés à la population cible de l'étude. En effet, elle sert à décrire et à déchiffrer tout passage de signification d'un émetteur à un récepteur (Bardin, 1989). L'étude a aussi mobilisé l'analyse stratégique. Cette approche fonde les relations entre acteurs sur le pouvoir. Ce pouvoir provient de la capacité à contrôler des zones d'incertitude. Pour jouer le jeu de pouvoir, les acteurs maintiennent donc le doute sur leurs objectifs et leurs stratégies. Ce jeu s'opérant à l'intérieur d'un système, aucune action ne peut être pensée indépendamment des structures dont l'organisation s'est dotée. Ainsi, les comportements sont liés à des opportunités que la situation d'action offre à l'acteur. Les auteurs postulent l'existence de ce qu'ils appellent le « système d'action concret », défini comme un « ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux » (Friedberg, 1977 : 286). L'action collective est donc toujours médiatisée par des jeux dont les règles et les mécanismes de régulation structurent les processus d'interactions, d'échanges et de négociations. A travers eux, les acteurs gèrent leur interdépendance, qui donne naissance à leur coopération, en même temps que la coopération maintient cette interdépendance (Friedberg, 1977 :121).

1. Caractéristiques des associations dans la zone de Duékoué et de Guiglo

1.1. Mise en place des organisations féminines

Les femmes se sont investies dans les organisations professionnelles en vue de mener des actions pour accroître la prise de conscience des femmes sur leurs problèmes spécifiques. Elles se regroupent selon l'appartenance sociale, professionnelle, d'âge ou de quartier. Ces organisations féminines se sont multipliées à la faveur des différentes crises militaro-politiques depuis 2002. Elles sont créées d'une part par les femmes ayant pris conscience de leurs conditions de vie et d'autre part avec l'appui des ONG locales ou internationales qui mènent des actions de cohésion sociale. Selon une responsable de groupement enquêtée : « *la Coalition des Femmes Leaders pour la Paix de Duekoué (CFLD) a été créée avec l'initiative de l'International Rescue Committee (IRC) en vue de lutter contre les violences faites aux femmes pendant les crises* ». C'est dire que les femmes mettent en place des organisations grâce au soutien des organismes extérieurs à leur communauté. Face aux crises ayant secoué l'ouest ivoirien, les expériences associatives ont permis aux femmes d'être actrices de leur destinée et de vivre leur citoyenneté à partir de leur espace local. On peut citer la CFLD, Union des Femmes Leaders de Guiglo (UFLG), etc.

Mais bien avant ces crises, les femmes se sont mises en groupement pour développer des activités, ou par secteur d'activités. En effet, la crise économique des années 80 qu'a connue la Côte d'Ivoire a entraîné une certaine forme de prise de conscience qui s'est traduite par l'émergence d'un grand nombre d'organisations de femmes. L'imposition des Politiques d'Ajustement Structurel (PAS) par le désengagement de l'Etat des secteurs sociaux, a obligé « les femmes à sortir de la sphère privée dans laquelle elles étaient sensées évoluer pour investir la sphère publique » (Ndeye, 2013). Ces politiques ont engendré le chômage, la compression de nombreux employés du secteur formel et le sous-emploi. Cette politique est à l'origine de la « féminisation de la pauvreté » (Ndeye, 2013 : 31) par le chômage de masse des hommes. La crise économique de 1980 a engendré une redéfinition des rôles des femmes au sein des différentes communautés. Ces dernières ont vu dans les organisations féminines le moyen d'améliorer les conditions d'existence. Ces organisations sont des initiatives des femmes pour pallier à la précarité de leurs conditions de vie. Les organisations garantissent à leurs membres « une protection sociale » (De Maret et al, 1999:7). Dans ce cadre, on peut évoquer l'Union des Femmes de Guiglo (UFG) regroupant vingt-six (26) organisations membres qui pour objectif de développer des activités génératrices de revenu en vue d'améliorer les conditions d'existence de ses membres. D'autres événements ont favorisé l'intervention accrue des femmes dans les domaines contribuant à leur promotion. On peut citer la première conférence internationale sur les femmes tenue à Mexico en 1975, l'année internationale et la décennie internationale pour la femme (1975-1985).

Toutefois, avec les crises récurrentes, ces organisations à but communautaires se sont réorientées vers les activités de cohésion sociale et de reconstruction de la paix. Elles sont des lieux de médiation dans les quartiers où elles sont installées au regard de l'effritement du tissu social qui affecte les différentes communautés dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Cette réorientation du mouvement féminin vers la cohésion sociale est aussi due aux ONG et ASNU qui ont basé leur stratégie d'intervention dans l'ouest ivoirien sur les programmes de cohésion sociale et consolidation de la paix. Ainsi, les organisations féminines ont développé des stratégies de captation de leurs ressources.

1.2. Caractéristiques des organisations féminines

Les femmes tentent de s'organiser dans les différentes communautés présentes à l'ouest de la Côte d'Ivoire en mettant en place des organisations pour la défense de leur intérêt et de répondre à leurs attentes. Ces organisations se caractérisent par leur appartenance communautaire. En effet, l'étude a relevé l'existence de organisations de femmes dans les communautés Malinké, Guéré, Baoulé, Agni, Yacouba, Burkinabè, etc. soulignons que la proximité géographique, l'appartenance à la même aire sociologique, l'activité économique explique cette dominance communautaire. Cette situation est due en partie au fait que l'ouest de la Côte d'Ivoire demeure une zone de forte immigration. En effet, l'économie de rente (café, cacao et hévéa) a favorisé un important flux migratoire des populations ivoiriennes et de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) depuis les années 60-70. Ces populations venues d'horizons divers se sont installées en fonction de leur affinité géographique et sociologique à telle enseigne qu'il ya des quartiers ou sous quartiers à forte dominance Malinké, Burkinabè, Baoulé, Guéré, etc. Ainsi, la stratégie d'intégration des nouveaux migrants a reposé sur un système de réseautage de leurs parents déjà installés et intégrés. Ceux-ci leur ont servi de tuteurs sociaux car ces nouveaux migrants sont logés, employés par ces derniers dans les plantations de cultures de rente. Ces nouveaux intégrés se sont naturellement installés à côté de leurs tuteurs sociaux. C'est pour cette raison qu'on retrouve par exemple des quartiers à forte dominance Malinké, « Kocoma », Guéré « Diaye Bernard » à Duekoué. « Ce lien social communautaire, lien non choisi, imposé, fondé sur une logique binaire (en être ou pas) » (De Maret et al, 1999 :20) explique l'existence des formes d'organisations intra-communautaires. En outre, le repli communautaire et les tensions intercommunautaires dus au clivage politique ont aussi impacté la constitution des organisations des femmes dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Selon Mayo (1945), l'organisation s'inscrit dans un environnement où des formes politiques, sociales et économiques affectent ses objectifs. En effet, les différents partis politiques, nés de la réinstauration du pluralisme politique en Côte d'Ivoire, peinent à dépasser leurs enracinements ethniques pour revêtir un caractère national. Ils sont ancrés dans les différentes régions où prédominent les grands groupes ethniques de la Côte d'Ivoire. Ces régions ont fini par devenir des bastions des partis politiques lors des joutes électorales. Dans ce cadre, les organisations à forte dominance Baoulé, Guéré et Malinké sont respectivement taxées de PDCI¹, FPI² et RDR³. Les organisations des femmes regroupent les femmes d'horizon divers, elles exercent dans le secteur informel (la restauration, la coiffure, le commerce), la production et commercialisation du vivrier et du maraîcher.

L'étude a révélé l'existence d'organisations informelles et formelles. Les organisations informelles sont celles qui ne sont pas reconnues par les autorités administratives. Elles ne sont donc pas légales car elles n'ont pas de récépissé délivré par la Préfecture. Ces organisations ne disposent pas également de textes réglementaires (statut et règlement intérieur). Au total, on note que près de 60 % des organisations de femmes sont formelles (DDMSFE⁴, 2014). Ceci est du aux actions des humanitaires qui ont accompagné ces organisations dans leur démarche de formalisation. En outre, les organisations des femmes sont des structures plus ou moins organisés avec une présidente à leur tête. La plupart d'entre elles ont au moins un bureau. Quant aux unions, en plus du bureau, elles sont dotées une assemblée générale. Ceux-ci sont les organes de décision. Les organisations formelles disposent d'un statut et règlement intérieur qui définissent les règles de fonctionnement, notamment les taches du bureau, les mandats de pouvoir, etc. Cependant,

¹ Parti Démocratique de Côte d'Ivoire

² Front Populaire Ivoirien

³ Rassemblement Des Républicains

⁴ Direction Départementale de du Ministère de Solidarité de la Famille, Femme et Enfant

l'étude a révélé que très peu d'organisations de femmes mettent des limites au renouvellement des mandats. La Présidente de l'Union des Femmes de Guiglo (UFEG) est en poste depuis sa création en 1996. Un membre de l'UFED enquêtée affirme: « *la présidente voulait quitter son poste à cause de son âge avancée. Nous lui avons demandé de rester car elle nous défend devant les autorités. Elle s'est donc entourée de jeunes femmes qui l'aident à diriger* ». Cette situation est due d'une part à l'analphabétisme de la majorité des membres et d'autre part au choix des membres sur des personnalités féminines disponibles et ayant des ressources financières. Le choix se porte souvent sur une ou deux personnes qui sont instruites dans les organisations, à charge pour elles de diriger sur la longue durée. Dans ces groupements, les lettrées occupent le plus souvent des postes de responsabilités. Ce sont elles qui font le travail de lobbying et organisent les rencontres entre les organisations et les partenaires techniques (ONG, ASNU) et aussi le tissu de relation sociale, économique. La méthode de gouvernance utilisée par les femmes est la recherche du consensus. Le consensus favorise la participation des membres au processus décisionnel et permet d'éviter les conflits. Selon les personnes enquêtées, le but recherché est un climat de travail collectif, fait de respect, de confiance et d'amitié voire d'affectivité.

Les organisations tentent de mutualiser leur force en mettant en place des unions. Ces unions sont des structures formelles dimension communale ou départementale. En effet, les organisations féminines se caractérisent par taille moyenne car leur effectif varie de 15 à 100 membres. C'est pourquoi, les femmes se sont rendu compte que les organisations dont l'action ne va pas plus loin que le quartier ou le village ne peuvent pas les aider à réaliser leurs objectifs de développement. Elles s'unissent alors leurs organisations de base pour créer des structures plus fortes et viables pour défendre leurs droits et leurs intérêts. Dans ce cadre que les femmes ont créé des unions à Guiglo, et la coalition des femmes leaders à Duekoué.

Les ressources des organisations des femmes proviennent des cotisations hebdomadaires ou mensuelles des membres, des revenus tirés des activités communautaires, des dons des personnalités de la région, des contributions des partenaires au développement.

2. Quand les organisations féminines activent le dialogue intercommunautaire

2.1. Les organisations des femmes : vecteur de rapprochement social

Depuis septembre 2002, la Côte d'Ivoire a connu une crise politico-militaire qui a entraîné la partition du pays en deux blocs opposés à savoir « le camp loyaliste » et « le camp rebelle ». Des pourparlers de paix ont été engagés entre les protagonistes à Lomé au Togo en 2002, à Linas Marcoucis en France en 2003 et à Ouagadougou au Burkina-Faso en 2007 et se sont soldés par des signatures d'accord politique. Mais, ces accords de paix n'ont pas abouti à la tenue d'élection présidentielle consensuelle et apaisée. Au contraire, cette élection a débouché sur une crise armée ayant entraîné la mort de 3 248 personnes (Commission Nationale d'Enquête, 2011).

En effet, la crise post-électorale a exacerbé la fracture sociale car elle a mis aux prises plusieurs communautés qui vivaient déjà dans un climat de méfiance. Elle a réanimé les tensions intercommunautaires. Les différents affrontements interethniques dans l'ouest ont amené les communautés à se replier sur elles-mêmes et à mettre en place des groupes d'auto-défense pour assurer leur sécurité. L'intensité de ces violences et la destruction des biens (maisons, champs, magasins) ont poussé les populations de l'Ouest à se réfugier dans la forêt et au Libéria.

Dans un tel climat d'effritement du tissu social, la réconciliation nationale apparaît comme un processus incontournable devant permettre aux ivoiriens de revivre dans la concorde après cette crise post-électorale. Dans cette perspective, des actions sont menées au niveau formel par l'Etat et les ASNU dans le cadre de la cohésion sociale en vue du rapprochement des communautés fortement éprouvées. Au niveau informel, les organisations de la société civile ont mené des activités de paix pour compléter les actions étatiques. Parmi celles-ci, il faut compter les femmes en organisation. Elles ont d'abord mis en place des organisations pour se rencontrer et définir les actions de cohésion sociale qu'elles pouvaient mener au niveau de leurs communautés et de leurs quartiers. Selon une enquêtée : *« on sentait qu'un mûr de méfiance s'installait entre nous les femmes. Après la crise, chacune vivait de son côté avec les membres de sa communauté »*. Les organisations de femmes sont ainsi devenues des espaces de sociabilité dynamique qui assurent la cohésion communautaire entre les femmes et les populations venues d'horizon divers. Ces organisations permettent aux femmes de se rencontrer périodiquement pour parler d'entente et d'entraide afin de recréer à nouveau un climat de confiance entre elles. Une femme leader interrogée a déclaré : *« nous, les femmes, avons fait notre réconciliation avant les politiciens »*. Elles ont opté ensuite pour des opérations de sensibilisation de proximité touchant toutes les catégories sociales (hommes, femmes), les leaders locaux. Pour les femmes, les associations sont importantes car elles permettent aux femmes d'être ensemble pour la sensibilisation. Les femmes sont donc entrées dans les quartiers pour lancer des messages de paix et de cohésion sociale en faveur des communautés qui y vivent. De l'avis des répondantes, les femmes leaders se divisent en petit groupe par quartier. C'est ainsi que les femmes de Duekoué regroupées au sein de la Coalition des Femmes Leaders ont pu instaurer le dialogue intercommunautaire entre les femmes des marchés de Kocoman et Diaye Bernard. En effet, les membres de la communauté Malinké du quartier « Kocoman » n'avaient pas accès au quartier « Diaye Bernard » peuplé d'autochtones Guère et vis versa. Selon sa présidente : *« On passait de porte à porte ; quand on entrait dans une concession, et on parlait de réconciliation, les gens pleurait beaucoup parce qu'ils ont perdu un membre. On leur donnait des mouchoirs pour essuyer leurs larmes et on les reconfortait. Parfois, On refusait de nous recevoir ; mais on revenait là où on avait fermé la porte. Avec ces actions, les gens ont commencé à se fréquenter, les quartiers Kocoman et DIAYE Bernard sont redevenus fréquentables. »*. A Guiglo, les femmes ne sont pas restées en marge de la reconstruction du tissu. L'UFEG a organisé des réunions tournantes dans ses sections basées dans les différents quartiers de la ville, tandis que l'UFLG mettait l'accent sur les visites à domiciles, la rencontre des leaders communautaires. Elle (UFLG) a élaboré un programme de sensibilisation dans trente quatre (34) villages sur la tenue d'élections apaisées en 2015. En plus, les femmes ont lancé des messages de paix sur les antennes des radios locales et ont par ailleurs rencontré les responsables FRCI⁵ pour les supplier de laisser leurs enfants ayant fui ou réfugié à regagner leurs familles.

Par ces initiatives, les femmes ont réussi à faire entendre leur voix dans le processus de reconstruction du tissu social et à se faire insérer dans des cadres formels mis en place les autorités préfectorales et les ONG. En effet, ces acteurs ont créé le Comité de Veille et de Sensibilisation (CVS) et le Comité de Paix (CP). Les femmes ont été très actives au sein de ses comités. Elles ont été premièrement utilisées pour leur capacité à rassembler et à mobiliser lors des campagnes de sensibilisation de masse organisées ; comme l'atteste ses propos : *« la femme mobilise plus que l'homme »*. Deuxièmement, leur présence dans le CVS, lors des voyages à la frontière libérienne, a été un gage de sécurité et de confiance auprès des populations réfugiées qui étaient réticentes au retour. Cette implication des femmes au renforcement de la cohésion sociale et à la consolidation de la paix est conforté par les discours des autorités déconcentrées et décentralisées en ces

⁵ Force Républicaine de la Côte d'Ivoire

termes : « *les associations des femmes, de part leur dynamisme, ont pacifié les cœurs des populations dans les quartiers, campements et villages. Et même, lors des voyages à la frontière libérienne, elles ont pesé de tout leur poids. C'est grâce aux femmes que nous avons pu convaincre les réfugiés de rentrer chez eux. Elles sont très écoutées* » ; « *les femmes sont les actrices de la paix. Quand c'est chaud, elles arrivent à éteindre les brèches* ». Son rôle familial et social, son savoir-faire et son savoir-être lui attribuent des capacités à s'impliquer discrètement et efficacement dans la recherche de la paix sans attendre des consignes de qui que ce soit (Maïga, 1999). Ainsi, les organisations féminines constituent des relais et symbolisent des espaces de solidarités que les ONG, et les autorités administratives et coutumières utilisent pour faire passer les messages de paix et de cohésion sociale auprès des populations. Celles-ci reconnaissent d'ailleurs leur rôle et leur importance dans l'instauration du dialogue intercommunautaire et participatif comme l'atteste les récits des responsables de la plateforme des organisations de jeunesse de Duekoué : « *les jeunes Guéré et Dioula voulaient s'affronter quand le gouvernement a décidé d'exhumer les corps de la crise post-électorale. Nous avons tenté une médiation en vain. Quand ça a chauffé, nous avons fait appel à nos mamans de la CFLD. Leur intervention a permis d'éviter l'affrontement* ». Cette qualité est relevée par Maïga (1999) qui affirme : « *elles sont de bons négociateurs en matière de paix car elles ne sont généralement pas impliquées dans les combats eux-mêmes et agissent par des canaux non-conventionnels et en tant que médiateurs neutres* ». Kane (2007) partage également cette thèse et soutient que les femmes sont intermédiaires dans des situations de conflits en facilitant la communication et les négociations et sont de véritables passerelles entre les communautés, elles sont artisanes de la paix dans la famille et dans la communauté.

L'engagement des femmes en faveur de la paix ne s'est pas faite sans contraintes ni difficultés. En effet, les actions des femmes suscitent parfois l'incompréhension dans leurs propres communautés. Ceci est du en partie à l'intrusion de l'ethnicité dans le jeu politique en Côte d'Ivoire. En effet, la conscience collective attribue les formations politiques aux ethnies : les Baoulé au PDCI, les Bété au FPI, les Dioula au RDR, etc. Dès lors qu'une femme issue de l'ethnie Bété parlera de réconciliation nationale prônée par le gouvernement Ouattara⁶, elle est accusée à tort ou raison par sa communauté d'avoir été « achetée » et de « rouler pour les pro-ouattara ». Cette thèse est renforcée par les propos d'une enquêtée : « *les autochtones me reprochent le fait qu'une femme Bété, comme moi, lance des messages de réconciliation nationale alors qu'ils (le pouvoir du RDR) ont envoyé Gbagbo⁷ à la CPI⁸* ». Ces propos démontrent d'une part la persistance de méfiance, des rancœurs accumulées entre communautés, et d'autre part que la réconciliation nationale est un processus de longue haleine par lequel les populations dans leurs différentes composantes doivent de nouveau se faire confiance entre elles mais surtout accorder un minimum de confiance aux institutions du pays.

Reconnaissant le rôle important que les femmes jouent dans la stabilisation et le développement, et l'impact significatif qu'elles pourraient avoir si on leur accordait davantage de pouvoir en matière de gestion de la paix. Les ASNU renforcent les capacités des femmes sur le droit des femmes, la gestion pacifique des conflits, les violences basées sur le genre. Selon un responsable enquêté : « *naturellement, la femme a des prédispositions de consolidation de la paix. Mais quand il ya un conflit foncier, il est toujours réglé par les hommes* ». Cette politique des ASNU s'inscrit dans la résolution 1325. « *Nous soulignons l'importance du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. Nous*

⁶ Alassane Dramane Ouattara, Président de la Côte d'Ivoire, déclaré vainqueur de l'élection présidentielle d'octobre 2010

⁷ Laurent Gbagbo, ancien Président de la Côte d'Ivoire de 2000 à 2010 transféré à la Cour Pénale Internationale de La Haye dans la nuit du 29 au 30 novembre 2011

⁸ Cour Pénale Internationale

réaffirmons notre engagement en faveur de l'application effective et intégrale de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes ; la paix et la sécurité. Nous soulignons aussi qu'il importe que toute action visant à maintenir et promouvoir la paix et la sécurité tienne compte des impératifs de l'égalité des sexes et offre aux femmes les chances d'une participation pleine et égale, et qu'il est nécessaire d'accroître la participation des femmes aux décisions à tous les niveaux. » (Nations-Unies, 2005). Les organisations des femmes sont donc perçues par les partenaires au développement comme des espaces sociaux où se construit la cohésion sociale.

Ce qui singularise l'action des femmes, c'est qu'elles se "battent" en tant que femmes. En effet, l'entrée des femmes dans le processus de reconstruction du tissu social éfrité par une décennie de crise militaro-politique met en exergue une valeur africaine fondamentale, à savoir « le respect quasi religieux que l'africain voue à la femme, à la mère, celle qui donne la vie » (Thierno, 2013). La mère joue un rôle central dans la vie sociale africaine en général et en particulier dans les communautés ivoiriennes. Dans la tradition, la socialisation, « processus par lequel la personne humaine apprend et intériorise tout au long de sa vie les éléments socioculturels de son milieu » (Guy Rocher, 1970), impose à l'homme d'écouter une mère, une épouse éplorée. Les femmes sont conscientes du rôle qu'elles ont à joué dans leurs communautés, C'est ainsi que lors des entretiens sur le terrain, il n'était pas rare d'entendre que « *nous, femmes, avions un atout : la femme, c'est la mère, la conseillère naturelle. La femme veut donc la paix* », ou encore « *si la femme n'est pas en paix, la localité ne sera pas en paix* ». Dans le même ordre d'idées, nous avons entendu l'une des conseillères régionales dire « *quand l'homme dit que la nuit porte conseil, il fait allusion à la femme. Les hommes se réfèrent aux femmes pour les réunions de famille et même pour les litiges fonciers. Elles sont très écouté dans les communautés* ». Dans le domaine de la gestion et prévention des conflits, et de réconciliation nationale, les femmes peuvent jouer un grand rôle dans la réduction des tensions et divisions de tout genre qui ruinent la société, en commençant par leurs foyers jusqu'au niveau de leurs communautés respectives. Selon Maïga (1999), « la Femme en tant que sœur: joue le rôle de conseillère et de soutien moral auprès de ses frères. A travers son poids social privilégié, elle joue un rôle-clé dans le maintien et le développement de certaines valeurs de coexistence pacifique ». Cette assertion est partagée par Guijt et Shah (1998) qui écrivent « la position des femmes dans la société leur permet de calmer, conseiller, soutenir et plus généralement d'influencer leurs mari et les parents masculins. La participation des femmes à la gestion des conflits peut offrir l'occasion d'une communication régulière entre femmes ».

En définitif, les organisations de femmes, sous forme d'amicales, d'associations professionnelles constituent des espaces féminins très dynamiques qui ont permis aux femmes de surmonter les conséquences de la crise post-électorale. Les femmes ont été durablement frappées cette crise ; mais, elles ont pris des initiatives pour la juguler pour rétablir le dialogue intercommunautaire.

2.2. La mobilisation des organisations féminines contre les violences faites aux femmes pendant la crise post-électorale

Les crises politiques récurrentes ont aggravé sérieusement la situation humanitaires en Côte d'Ivoire. Les périodes de guerre ont, notamment, exacerbé les violences faites aux femmes, qui se sont multipliées, jusqu'à concerner 67% des femmes (FNUAP⁹, 2008). Les localités les plus touchées par ce phénomène sont situées à l'ouest de la Côte d'Ivoire, notamment, Duekoué où il y'a eu 344 Violences Basées sur le Genre

⁹ Fonds des Nations unies pour la population

(VBG) dont 92 cas de viol des filles de 14 à 18 ans (DCSE¹⁰, 2011). C'est ainsi que lors de nos entretiens, il n'était pas rare d'entendre qu' « *il y'a eu des violences sexuelles à l'encontre des filles et des femmes, mais, personne n'a été emprisonné* ». Pour les femmes, il s'agit de trouver une réponse collective à ce problème auquel elles sont confrontées quotidiennement. La capacité organisationnelle des femmes devient déterminante. En effet, l'existence de structures d'entraide, prenant en charge de nouveaux problèmes sociaux propres aux femmes (VBG, droit des femmes, etc.), crée les conditions favorables à leur mobilisation, parce que, celle-ci est un processus qui permet à un groupe social de passer « d'un état passif à la participation active à la vie publique » (Tilly, 1978 : 69).

Au lendemain de la crise postélectorale, les tensions et des foyers de résistance persistent encore, et l'administration locale a du mal à se redéployer et à fonctionner à cause de la destruction de ses locaux et du manque de moyens. Dès lors, l'on assistait à une absence quasi-totale des services essentiels du fait des abandons de poste du personnel socio-sanitaire, judiciaire, pénitentiaire et du dysfonctionnement des plateformes de prise en charge des violences basées sur le genre, car, « La crise post-électorale de décembre 2010 a accentué les problèmes du secteur de la justice en raison des pillages et destructions des juridictions et établissements pénitentiaires. » (PND 2012-2015 : 24). Dans un tel contexte, les femmes, surtout les filles ont subi des violences sexuelles. Cet état de fait est conforté par les discours suivants : « *Ici, à Duekoué, il y'avait des violeurs en série qui passaient de porte à porte. Le lendemain soir, ils recommençaient à partir de minuit là où ils se sont arrêtés la veille jusqu'à 5 heures du matin* » (agent du DCSE). « *On violait les filles et les femmes devant le mari. Et le mari était bastonné par les violeurs. Donc, il fallait que nous, les femmes, réagissions* ». (Présidente de la CFLD) « *il ne se passait une journée sans qu'il ait un viol à Duekoué. À partir de 14 heures, les femmes et les filles ne pouvaient plus sortir* » (Responsable d'association) ; « *j'ai été violée pendant la crise, je suis tombée enceinte. J'ai accouché un garçon. Chaque fois je vois cet enfant, je me rappelle de ce qu'on m'a fait* » (survivante) La Coalition des femmes leaders de Duekoué (CFLD), à travers ses 41 sections, mobilise donc les femmes et organise des trois marches sur la Préfecture (2011, 2012, 2014) pour dénoncer ces viols et réclamer l'équipement de la police et de la gendarmerie afin de lutter efficacement contre l'insécurité. Cette revendication des femmes montrent qu'elles sont interprétées comme dispensatrices de la vie et éducatrices, garantes de l'avenir de l'ensemble du groupe social, dans « leur rôle de mamans et de tantines » (Salomon 2000).

Les conflits dévoilent brutalement les discriminations que les femmes et les filles vivent en temps de paix car les différentes formes d'abus et de violences commises à l'égard des femmes dans un contexte de conflit, ne sont que la reproduction et l'amplification de ce qu'elles vivent dans leurs communautés. Les VBG sont présentes dans les communautés. Elles trouvent leurs racines dans la société patriarcale, qui est fondée sur la subordination des femmes. Elles sont avant tout l'expression de la domination des femmes dans la société. Les violences dont sont l'objet les femmes ne constituent pas un « fait social » (Durkheim, 1992) nouveau. En effet, les rôles spécifiques que la société a attribués aux hommes et aux femmes ont été hiérarchisés. Les hommes exercent le pouvoir ainsi qu'une emprise sur les femmes. Les moyens qui perpétuent, dans la communauté, la domination des hommes et la subordination des femmes sont : l'exploitation des activités productives et reproductives des femmes ; le contrôle exercé sur la sexualité et la capacité reproductive des femmes ; les normes et les pratiques culturelles qui consacrent le statut inégal des femmes ; ces structures et mécanismes institutionnalisent les inégalités entre les sexes et qui légitiment par conséquent la violence à l'égard des femmes. C'est ce qui amène Nabila (2006 :21) à dire que « les violences commises à l'encontre

¹⁰ Direction du Complexe Socio-Educatif de Duekoué

des femmes traduisent en actes, l'autorisation sous-jacente de notre société, à dominer, asservir, contrôler la vie et le corps des femmes, quel que soit leur âge. C'est la subordination des femmes au pouvoir masculin, autrement dit les relations inégales de genre, qui sont à l'origine de la variété de sévices que subissent les femmes ». La Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993), définit la violence à l'égard des femmes comme : « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ». La même déclaration signale que la violence à l'égard des femmes traduit « des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes ». Les entretiens ont relevé que les gens pensaient que les violences étaient normales. Les discours suivants sont ressortir cet état de fait dans la société : « *un homme battait sa femme. Quand les gens sont venus de lui dire d'arrêter de la battre, il leur a rétorqué qu'il a doté sa femme* » ; « *au début, quand, nous avons commencé à sensibiliser les gens sur les violences conjugales, les hommes nous disaient que la femme doit être chicotée. Elle aime ça* » ; « *des hommes nous reprochaient de parler seulement des femmes battues par leurs maris et de ne pas parler des femmes qui frappent mal leurs maris* ». En effet, la « dot » constitue un déterminant culturel. Aussi, la culture a-t-elle une influence sur la manifestation des VBG et sur les comportements, attitudes et perceptions qu'ont les individus face à la violence. Dans ce cadre, les femmes ont partiellement intériorisé l'idéologie qui justifie les violences contre elles (Salomon, 2000) étant donné qu'elles contribuent à « la formation et la perpétuation des croyances et pratiques traditionnelles dont elles sont victimes lorsqu'elles s'y conforment » (Nabila, 2006 :22). Cette attitude des femmes est corroboré à travers ces discours : « *les femmes n'en parlent pas généralement parce que c'est leur mari* » ; « *les femmes ont peur de porter des choses comme ça à la connaissance de tout le monde parce que cela peut entraîner le divorce* » ; « *une femme qui parle en public est considérée comme impolie. On dit qu'elle n'as été bien éduquée par sa famille* », « *chez les malinké, une femme ne doit pas se plaindre de son mari, elle lui doit respect et soumission. C'est ainsi que ses enfants auront de la baraka¹¹* ». Ces discours mettent un exergue le « silence » de la femme qui est prescrite comme norme culturelle, parce que, le fait de ne pas exprimer ses idées en public dénotait d'une bonne éducation. Cette attitude était tellement ancrée dans les mentalités qu'un dicton populaire en témoigne: « une poule ne chante pas en présence du coq ! ». C'est ainsi que les femmes ont du mal à dénoncer les violences à cause de la honte et de la peur, mais surtout de la stigmatisation de la communauté.

Les organisations des femmes, soutenues par les ONG et les ASNU, ont porté la question de la violence faites aux femmes sur le devant de la scène local. Dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits, les femmes ont donc interpellé sur le fait que les violences à leur égard ne résulte pas de la « nature humaine », mais qu'elle est profondément ancrée dans les relations structurelles d'inégalité entre hommes et femmes qui sont le fondement de la société. En effet, l'on n'osait pas intervenir sous prétexte qu'il s'agissait de l'espace social privé. Les organisations féminines, notamment la CFLD, ont sensibilisé les communautés, rencontré les leaders communautaires et répondre aux besoins des victimes (écoute, référencement au centre social, visite à domicile, etc.). Dans cette perspective, elles ont bénéficié de l'accompagnement des ONG et des ASNU en matière de renforcement de leurs capacités en droit de la femme et de l'enfant, genre et VBG. Ceci a donc permis aux femmes d'acquérir des outils d'approche des communautés marquées par la crise postélectorale. Elles ont ainsi acquis la capacité de restituer la formation aux membres de bases et arrivent à

¹¹ La baraka signifie en langue bambara la bénédiction pour réussir dans la vie professionnelle

faire les messages. Outre le renforcement de leurs capacités, les ASNU ont doté ces organisations féminines de ressources et de moyens logistiques. En effet, ces agences ont trouvé dans ces organisations un espace de solidarité en faveur de l'égalité entre le genre et de la reconnaissance du droit des femmes à participer à la sphère publique au même titre que les hommes. De ce fait, l'Opération des Nations-Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), le FNUAP et ONU-Femmes ont doté la CFLD et les organisations des femmes de Guiglo de foyer des femmes, d'espace ami des femmes pour la paix et de case de la paix. L'objectif global de ces espaces sociaux vise à outiller socialement les femmes pour qu'elles agissent sur leur situation et leur environnement social. Pour les responsables d'organisations féminines enquêtées, ces espaces sociaux permettent « *la rencontre, l'écoute et la discussion entre les femmes* » ; « *de lutter contre les préjugés à l'égard des femmes* », « *le renforcement de la cohésion sociale entre les associations et les femmes* ». Le facteur organisationnel et l'intervention des « professionnels » sont déterminants dans l'émergence et la formation des mouvements sociaux de groupes très défavorisés ou possédant de très faibles ressources (Tierney, 1982). C'est parce que les ASNU ont mis les ressources à la disposition des organisations des femmes que celles-ci ont pu mener leurs activités de terrain. La CFLD a organisé une table ronde sur les violences basées sur le genre avec les leaders communautaires en mai 2013. Elles sensibilisent les communautés pour éviter la stigmatisation des victimes. Au cours des rencontres périodiques (hebdomadaires, mensuelles) organisées par les organisations, les femmes sensibilisent leurs membres sur les méfaits de toutes sortes de violences à leur égard, et la nécessité de ne plus garder le silence sur ces faits. Les organisations des femmes animent des groupes de paroles, il s'agit de permettre aux femmes de s'exprimer librement, de verbaliser leurs difficultés afin d'identifier leurs problèmes et d'envisager des solutions adaptées à leurs situations. C'est également l'occasion d'aborder la question de la culpabilité, sentiment particulièrement fréquent chez les femmes victimes de violences, afin d'entamer un processus de déculpabilisation. De ce fait, elles collaborent étroitement avec les structures en charge des VBG (centres sociaux, clinique juridique) en faisant le référencement des mariages précoces, des violences conjugales, des viols. Elles sont également membres des plateformes de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Ceci est attesté par les propos suivants des quelques responsables des structures d'accompagnement : « *les femmes ont été les premières à braver les dangers pendant la période post-électorale pour dénoncer publiquement les viols en série à Duekoué* » ; « *aujourd'hui, les associations des femmes font le référencement des mariages précoces, des violences conjugales, des viols et même de la maltraitance des enfants. Elles identifient les victimes ainsi que leurs familles* ». Ainsi, les femmes voient désormais dans leurs organisations féminines un espace social d'information, de sensibilisation. Elles se débarrassent progressivement du sentiment de stigmatisation et viennent désormais dénoncer les violences qu'elles et leurs filles subissent dans la famille. Cette démarche est soutenue par une responsable CFLD interviewée : « *en moyenne, nous recevons 5 à 10 femmes par jour pour dénoncer les violences qu'elles ont subies. Les violences plus fréquentes sont les violences au foyer et les mariages précoces. Quand c'est comme ça, nous conseillons la femme de respecter son mari, d'éviter de le provoquer, d'user des petites choses pour qu'il ait l'harmonie dans le foyer pour le bien-être des enfants. Et quand la violence se répète, nous formons un petit groupe pour se rendre dans le foyer pour rencontrer le mari et lui prodiguer des petits conseils. Au début, les hommes se fâchaient parce que leurs femmes ont envoyé leur problème dehors et devant des femmes qui viennent le faire asseoir pour lui dire comment se comporter dans sa maison. Mais, avec le temps, ils ont commencé à comprendre le bienfondé notre démarche* ». Les femmes, à travers leurs organisations, ont parlé de leur vécu dans la communauté et des stratégies d'adaptation qu'elles emploient pour faire face à l'adversité de leur environnement social. En effet, les organisations des femmes ont une responsabilité particulière dans ce domaine, celle qui vise à rendre les femmes plus autonomes et à sensibiliser les hommes

aux problèmes de violences. Elles doivent être un vecteur d'accès à l'information qui permet aux femmes d'avoir confiance en soi pour élever leur voix et de faire connaître leur besoin d'une part et d'autre part de faire comprendre à la communauté que la violence à l'égard de la femme n'est une norme sociale. C'est ce que souligne une répondante : « *Les hommes qui pensaient qu'il leur était permis de battre leurs épouses pour les corriger sont désormais mieux informés. Les femmes qui pensaient que leur place était au foyer commencent maintenant à comprendre qu'elles ont les mêmes opportunités que les hommes* ».

Par ailleurs, les organisations interviewées ont expliqué qu'elles doivent s'attaquer une autre inégalité structurelle qui rend la femme plus vulnérable que l'homme, celui du règlement à l'amiable ou coutumier du viol. En effet, ce « pardon coutumier » est utilisé pour régler les conflits considérés comme mineurs parmi lesquels figurent les vols, les incivilités, les adultères et aussi les viols dans les communautés. Cette assertion est soutenue par une enquêtée : « *une femme violée n'est pas osée porter plainte parce que chez les Baoulé-Kpato, le viol se répare par le don d'un cabri* ». Lorsqu'un viol a été commis sur une fille ou mineure, la famille de l'agresseur rencontre un leader communautaire (chef de communauté, leader religieux, etc.) ou se déplacent chez les parents de la victime pour entamer un processus de négociation. L'objectif de négociation est de parvenir à un accord et « d'éviter une escalade de la violence qui conduit à des situations non négociables » (Thierno, 2013). Ce mode est légitimé par les communautés parce qu'il vise à maintenir les relations de bon voisinage et de préserver la quiétude entre les familles d'une part et d'autre part les communautés dans lesquelles sont issues les familles qui s'opposent. Le pardon coutumier, débouchant sur le paiement d'une amende par le fautif, permet donc de circonscrire le conflit et de maintenir la cohésion sociale entre deux communautés voisines. De nombreuses leaders femmes qui ont été interviewées soutiennent que ce mode est en vigueur dans les communautés. Ainsi, « malgré l'existence de la législation générale sur les violences faites aux femmes, les cours et tribunaux ivoiriens connaissent ou enregistrent très rarement des affaires relatives aux violences basées sur le genre en raison de la rareté, voire l'absence de plaintes de la part des victimes et de leurs familles » (CEDEF, 2001 :42). Les victimes de violences font très peu recours aux structures juridico administratives engendrant des conséquences sur la qualité de leur vie future. Dans cette même veine, les femmes au foyer, victimes, renoncent à porter plainte, parce que l'homme doit continuer à travailler pour nourrir la famille plutôt que d'aller en prison, ou encore un arrangement coutumier avec la famille de la femme est intervenu. De ce fait, les organisations des femmes œuvrent pour impulser désormais une nouvelle dynamique en refusant le cadre de la coutume et recourir aux droits qui leur sont garantis par la loi. Les femmes ont insisté sur le fait l'usage du pardon coutumier ou du règlement à l'amiable est discriminatoire à l'égard de la femme et surtout de la fille adolescente qui est la plus exposée aux risques de la violence sexuelle. C'est ce que soutient une leader interviewée en ces termes : « *les populations n'ont pas conscience des VBG. En cas de viol de leur fille, les parents acceptent le règlement à l'amiable. Mais, quand c'est leurs femmes qui sont violées, il portent l'affaire à la chefferie ou à la justice* ». Il ressort de ces propos que la fille est doublement lésée. Elle est d'une part considérée comme « coupable » puisqu'elle l'a en quelque « cherché » par ses promenades à des heures tardives et ses fréquentations sont remises en cause. D'autre part, elle garde les séquelles et le traumatisme qui entravent le processus de reconstruction de sa personnalité. Aussi, les organisations de femmes mettent-elles l'accent sur le fait que les violences sexuelles ne doivent pas se régler coutumièrement si bien qu'elles œuvrent pour que les victimes ne désistent pas vis-à-vis des agresseurs et de la pression familiale ou sociale. Dans ce cadre, elles ont mis en place des stratégies de recueil d'information sur les violences et de référencement au centre social. Dans les quartiers de la ville, les villages et campements, elles ont désigné des femmes chargées de remonter l'information aux responsables d'organisations qui à tour

font le référencement au centre social. Par suite, la victime est conduite au centre social et reçoit les premiers soins et conseils en vue de porter plainte contre l'agresseur. Quand le viol concerne des mineures, les forces de l'ordre se saisissent du dossier. Les agresseurs sont alors conduits devant les tribunaux qui les condamnent et les défèrent en prison. C'est que souligne un Responsable de centre social : « *un bourreau de cas de viol perpétré sur une fillette de 12 ans a pris 5 ans de prison. Ce deuxième s'est suicidé* ». Dans cette veine, les organisations des femmes font le référencement aux autorités judiciaires et des mariages précoces et des violences physiques ayant porté atteintes à l'intégrité physique de la femme ; elles orientent les femmes à l'obtention d'un certificat médical démontrant ainsi les coups et blessure sur les femmes par leurs conjoints. Ceci est relevé par des femmes leaders « *nous avons dénoncé un vieux de 50 ans qui avait marié une fille de 13 ans. Le vieux a pris 18 mois et son complice 6 mois de prison* » ; « *un homme a sévèrement battu sa femme ; elle est décédée à la suite des coups et blessures. Dès que nous avons eu l'information, nous nous sommes déplacées au campement avec la gendarmerie qui l'a arrêté et le déféré* ». Cette attitude des femmes vise à réduire les infractions liées au genre, le règlement à l'amiable des violences et le mariage précoce sur le plan coutumier qui ont cours dans leurs communautés. En effet, les violences physiques sont réprimées par le code pénal. De même, la loi condamne le retrait d'une plainte au profit d'un règlement à l'amiable convenu entre la famille de l'agresseur et la famille de la victime. Certaines plaintes sont ensuite retirées à cause de pressions familiales et d'autres sont traitées en correctionnelle. Les femmes commencent à avoir un accès facile à l'information juridique et préfèrent désormais porter plainte directement. De l'avis des interviewés, les VBG sont en nette régression dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, et cela grâce aux actions conjuguées des organisations des femmes, des tribunaux, des forces de l'ordre, des centres sociaux. Elles sont passées « de 344 en 2011 à 159 en 2014 à Duekoué » (DCSE, 2014).

La violence contre les femmes et ses pratiques néfastes ont été abordées par la majorité des leaders associatives enquêtées. Bien que les organisations féminines soulignent les enjeux de la lutte contre les VBG, il est à relever qu'elles parlent de la violence contre les femmes comme étant une menace directe à la cohésion sociale et à consolidation de la paix en raison de ses effets sur la famille et de la communauté. Les différentes communautés de l'ouest de la Côte d'Ivoire reconnaissent désormais grâce au leadership des femmes que les violences sont « hors normes sociales ». Aussi, revoient-elles progressivement leurs attitudes et perception vis-à-vis des femmes. Les hommes, qui traditionnellement ne dénonçaient pas les violences subies au sein du couple, soit par ignorance ou par honte, ont commencé à solliciter les femmes leaders. De l'avis des responsables associatives : « *même les leaders religieux, notamment des imams viennent prendre des conseils auprès de nous, parce que beaucoup de musulmans viennent se confier à eux et les sollicitent pour régler leurs problèmes conjugaux* ». L'entrée des organisations féminines sur la scène de lutte contre les VBG bouleverse les idées reçues à telle enseigne que chaque rencontre ou réunion des femmes au centre social suscite des interrogations dans l'imaginaire de la population. C'est ainsi qu'il n'est pas rare d'entre les propos suivants : « *qui a osé frapper sa femme pour être convoqué par les femmes* » ; « *et Dieu, c'est quel homme qui est venu se donner gâteau aux femmes aujourd'hui au centre social* », « *ici, il faut pas t'amuser avec les femmes de Duekoué d'eh, si tu touche à leur cheveux, elles vont te convoquer au centre social sous prétexte que tu l'a frappé* ». Ces discours démontrent le rôle d'acteur social des organisations féminines à attirer l'attention sur les violences à l'encontre des femmes. Elles ont contribué ainsi au changement de perception de la communauté sur ce problème.

3. Reconstruction des liens sociaux à partir des activités génératrices de revenu

3.1. Quand les femmes rurales assurent la dynamique des marchés locaux pendant la crise

La crise post-électorale a entraîné l'effritement social et instauré un climat de méfiance entre les différentes communautés à l'ouest de la Côte d'Ivoire. La méfiance intercommunautaire a débouché sur les violences armées. Ceci a eu des répercussions sur les activités économiques locales. En effet, elle a été à la base des difficultés de ravitaillement en vives des marchés locaux dues à l'installation des barrages anarchiques par des groupes d'auto-défense et à l'abandon des parcelles de culture par les agriculteurs partis se réfugier ailleurs. La libre circulation des personnes et des biens n'étant pas garantis, alors, les commerçants et particulièrement les groupements de femmes avaient des difficultés à se déplacer dans les villages pour acheter les produits vivriers et de les exporter vers les grandes villes. Cette méfiance intercommunautaire a également été à la base de la faible fréquentation des marchés locaux. Cet état de fait est corroboré par les propos d'un élu local interrogé : « pendant les heures chaudes de la crise, la méfiance entre communautés était tellement à son paroxysme que le marché était pratiquement vide ». Aussi, la crise post-électorale a-t-elle poussé les communautés à se replier sur elles-mêmes et à créer de toute pièce les marchés de fortune dans leur quartier en vue d'assurer la survie des leurs. Dans cette optique, on dénombrait dans la ville de Duekoué quatre marchés, à savoir les marchés de Diaye Bernard, de la Mission Catholique, de Kocoman et le grand marché. De l'avis des répondantes, « les femmes Gueré faisaient leur marché dans leur quartier Diaye Bernard et à la Mission Catholique. Les femmes Malinké, Baoulé, Burkinabé allaient à Kocoman, quartier Malinké et au grand marché ». Dans cette même veine, les femmes ont usé de stratégie pour approvisionner les marchés de leurs quartiers, car, « ce sont les acteurs de base qui définissent leurs objectifs et finalités, et déploient des stratégies propres intégrant les relations avec les autres acteurs » (Kwan Kai Hong, 1991). Elles se sont organisées en petits groupes pour aller acheter leurs marchandises, car il était presque difficile, voire impossible de se déplacer seule sans se faire agresser ou violer. Ce constat soulève l'hypothèse d'une corrélation entre la recherche et la pratique plus active d'une activité économique chez les femmes et les VBG. En d'autres termes, il est possible que les femmes s'exposent davantage à ce type de violence en recherchant les moyens de survie pour leur ménage. Aux dires des leaders femmes, « il fallait souvent emprunter des pistes en brousse pour aller prendre les marchandises dans les campements ». Elles se sont regroupées pour être plus fortes, parce qu'elles ont cru au collectif pour donner du sens à leurs actions. Du fait que les femmes partagent les mêmes contraintes, elles sont enclines à s'entraider et ont un terrain d'entente commun. Le partage de valeurs communes et des efforts conjoints pour assumer la responsabilité de la survie des familles aident à dépasser les tensions intercommunautaires et politico-militaires. La force collective qui repose sur les principes de Gandhi est aussi la clé de la détermination et du courage de ces femmes, qui sont parfois prêtes à défier les groupes d'auto-défenses, les hommes en arme, notamment les miliciens, les mercenaires provenant des pays frontaliers, les Dozos¹², les exFDS¹³, les FRCI et les prisonniers évadés, et à braver les consignes de sécurité en absence de corridor de sécurité alimentaire afin d'atteindre leurs buts. Parlant des femmes, Gandhi dira ceci : « Si l'on entend par force la force morale, alors la femme est infiniment supérieure à l'homme. N'a-t-elle pas une plus grande intuition, n'a-t-elle pas davantage le sens du sacrifice, n'a-t-elle pas une plus grande capacité d'endurance, n'a-t-elle pas un plus grand courage ? » (Gandhi cité par Muller ; 1997 :101). Elles se sont également basées sur l'entente intercommunautaire et le jeu des alliances politiques qui ont cours en Côte d'Ivoire au moment de la crise

¹² Confrérie de chasseurs traditionnels initiés

¹³ Forces de Défense et de Sécurité

post-électorale. Cette thèse est soutenue par la majorité des répondantes qui ont relevé que : « *les femmes Gueré allaient se ravitailler dans les villages Gueré. Les femmes Malinké, Sénoufo prenaient les marchandises dans les campements baoulé* ». Les femmes ont donc mutualisé leurs moyens et coordonné leur action à travers des groupements pour le bien-être de leur communautés. En effet, « ces groupements de taille variables sont construits sur des critères de proximité géographique (le quartier), d'affinité sociale (groupement de femmes, de jeunes), convergences socioprofessionnelles (groupements-associations de maraîchers » (Sangaré, 2013 : 25). Le fait de se mettre volontairement ensemble a permis aux femmes des différentes communautés d'atteindre le but recherché, à savoir, le déroulement ou de développer leurs activités pendant la crise post-électorale. Aussi, les femmes se sont-elles regroupées parce que chacune vivait une situation nécessitant des services qu'elle ne pouvait s'ouvrir individuellement. Les groupements informels et/ou formels des femmes ont donc servi de « pont » de ravitaillement en denrées alimentaires de premières nécessités pendant la crise post-électorale.

Par ailleurs, pendant cette période, le ralentissement des activités économiques a entraîné la perte des sources de revenus des hommes. Du coup, certaines femmes sont également devenues veuves du fait de la guerre, et elles doivent « de plus en plus, suppléer des maris défailants, surtout par rapport aux enfants » (Pilon, 1996). De ce fait, celles-ci ont été contraintes d'exercer une activité pour assurer les dépenses du ménage. Elles sont ainsi devenues de véritables chefs de ménages. Pour Ono-Osaki (1991 :1612) par exemple, «... comparées aux hommes, les femmes ont plus de chance de devenir chefs en raison des circonstances inévitables de la vie que d'un choix décidé ». En effet, de nombreuses femmes sont restées pour assumer leur rôle de chef de famille et prendre soin de ceux qui étaient dans l'incapacité de fuir. Dans bien des cas, ce sont elles qui, par leur force et leur résilience¹⁴, ont fait vivre leurs familles et assuré la cohésion de la communauté. A ce propos, Locoh (1988 : 59) rapporte que « ... dans la situation de crise qui affecte l'Afrique, les femmes seules sont confrontées à des difficultés croissantes pour assurer la subsistance de leurs enfants et la leur, sans parler des parents qui peuvent dépendre d'elle ». Dans ce contexte, les femmes ont contribué à la reprise des activités économiques dans le souci de trouver de quoi à nourrir la maisonnée. Selon un leader religieux interviewé : « *malgré que les femmes se soient opposées les unes contre les autres pendant la crise, elles ont su se surpasser pour ouvrir les marchés locaux et ceux des quartiers. Elles ont été les premières à se tendre la main pour la reprise économique afin de faire vivre leur famille* ». Ainsi, pendant la crise, les femmes ont pris des risques pour le bien-être de leur famille. Cette prise de risque est confirmée par les propos suivants des répondants: « *au moment où les hommes se cachaient, les femmes furent les premières à sortir pour chercher de l'eau, de la nourriture. Elles ont été plus courageuses que les hommes pendant cette crise* » ; « *les femmes sortaient pour chercher de la nourriture parce qu'on tirait rarement sur elles* » ; « *les femmes ont été plus vaillantes que les hommes* ». Ces discours montrent que les femmes ont été proactives dans la gestion de la crise à laquelle elles avaient à faire face ; elles ont pu résister au choc de cette crise. La situation familiale a poussé la femme à tenter tout pour obtenir la nourriture.

Au lendemain de la crise post-électorale, les organisations féminines ont sensibilisé les femmes des différents marchés de quartier créés au plus fort de la crise de regagner leurs étagères dans les marchés locaux. Elles ont expliqué aux femmes que cela était nécessaire au ravitaillement en denrée alimentaire pour la survie de leurs familles. Elles ont en outre faire des plaidoyers auprès des autorités militaires et administratives pour assurer la sécurité des femmes qui se rendent quotidiennement dans les villages et

14 Selon Serge Tisseron (2007), la résilience est la capacité à résister à un traumatisme ou à se reconstruire après lui

campements pour acheter et vendre leurs marchandises et de réduire la circulation des hommes en arme. Ceci démontre que les femmes sont aussi prêtes à faire des sacrifices et à trouver des compromis au besoin de base de leurs enfants et de leur famille (nourriture, abri, éducation, santé) dans des contextes de crises politico-militaires. Ce compromis est souligné par une participante, qui note que : « *sur le marché, on a déjà fait notre réconciliation à notre manière entre nous les femmes. Au marché, on est donc obligé de se frotter les unes aux autres, de se parler et d'échanger* ». Cette attitude des femmes provient du fait qu'elles ont été socialisées ainsi. En effet, les femmes ont été éduquées pour assurer la protection de leurs familles, la cohabitation pacifique et recréer les liens familiaux et communautaires. Elles font preuve de résilience et subviennent aux besoins de leurs familles quelles soient les circonstances. Les femmes ont traditionnellement la charge des enfants et leur bien-être. En outre, les femmes se trouvent dans des secteurs informels commerciaux qui les obligent à collaborer dans un espace social donné. Elles sont traditionnellement présentes au niveau de la production des produits vivriers et de la vente au détail des produits au marché. Ce marché exige le contact physique, les échanges verbaux, la négociation des prix des produits. Ainsi, au marché, elles combinent la logique de réseau social à la logique économique. Les femmes vont elles-mêmes pour vendre leurs produits et acheter les produits dont elles ont besoin sur le marché local. Ceci leur avait déjà permis de créer des liens de solidarité et d'amitié bien avant la crise post-électorale. A cet effet, les femmes disposaient non seulement d'un réseau de relations sociales entre elles-mêmes, mais bénéficiaient aussi de liens établis avec les fournisseurs. Elles se sont servies de ce canal social pour recréer les marchés dans leur quartier afin d'assurer la survie et le bien-être de leurs familles en période de crise post-électorale. Les répondantes ont évoqué ceci : « *pendant la crise, les femmes Gueré partaient prendre des marchandises chez les commerçants dioula. Les dioula ont des magasins au quartier Gueré, mais personne n'a touché* ». Ce discours montre que la solidarité entre femmes en période de crise n'a rien de nouveau. Elle s'inscrit dans la longue tradition de solidarité entretenue par les femmes à travers leurs différentes activités de production et de reproduction. La crise post-électorale et l'affrontement armé auxquels les populations et particulièrement les femmes ont été confrontées, ont induit de nouvelles stratégies tendant à faire non seulement face à l'effritement du tissu social mais également aux difficultés croissantes à un niveau plus individuel. Aussi, pour faire face aux multiples facettes de cette crise, les femmes ont tenté renforcer des stratégies individuelles par une assise collective (associations, groupements), susceptible de fonctionner comme un système social. Elles ont donc développé des stratégies de survie visant à atténuer les effets de la crise alimentaire par leurs activités productives. Bien que les femmes vivent une fragilité particulière, en même temps, elles contribuent au bien-être des familles et des communautés. Ceci a été essentiel pour l'équilibre socio-économique des communautés. Les femmes ont donc su redynamiser leur « réseau d'opératrice économique » dans le but d'organiser l'approvisionnement de ces marchés locaux. Elles sont très liées à travers des réseaux commerciaux basés sur les liens d'amitié, de voisinage et de famille. La majorité des répondantes ont dit constater qu'elles partageaient un certain nombre de préoccupations en termes de protection de la famille, de survie de ses membres. De ce point de vue, les femmes ont cessé d'être confinées dans une perception qui les réduit au rang de victimes et d'assistées sociales. Elles ont donc tenté d'apporter une réponse au dysfonctionnement des circuits économiques traditionnels. Le recours aux réseaux de solidarité a, de ce fait, été nécessaire. Ceci permet d'apprécier le savoir-faire des femmes pendant la crise. Dans de nombreux cas, elles sont devenues des piliers économiques des familles. Ainsi, le processus de cohésion sociale va de pair avec la restauration du tissu économique.

3.2. activités féminines communautaires : un marqueur social structurant la cohésion sociale)

Les populations de la Côte d'Ivoire ont subi l'impact des chocs politico-militaires successifs qui ont secoué la Côte d'Ivoire pendant la décennie 2000-2010. La crise post-électorale a gravement affecté le niveau d'activités économiques, exacerbant ainsi le taux de pauvreté. Déjà avant cette crise, l'incidence de la pauvreté avait atteint dans les régions du Cavally et du Guémon 63,2 % en 2008, selon l'Institut National de la Statistique. L'accès aux principaux produits alimentaires de base était devenu difficile à cause de la destruction des outils de production, du déplacement des populations ayant abandonné les parcelles de culture, et de l'insécurité. De même, les conflits fonciers, les affrontements intercommunautaires exacerbés par les événements politiques ont fragilisé les liens sociaux entre les communautés de différentes sensibilité.

Pour atténuer les difficultés que vivent les populations de l'ouest ivoirien, le développement et la promotion d'activités collectives visant le rapprochement des communautés sont devenus une nouvelle donne dans le but de diminuer les fractures sociales existantes. Le relèvement communautaire et socio-économique par la promotion d'activités génératrices de revenu a ainsi été adressé aux couches vulnérables (femmes, jeunes). Les activités ont concerné le volet sécurité alimentaire (le manioc, le riz, le maïs, le maraîcher, etc.), l'élevage (porcin, volaille), le petit commerce et la transformation du manioc. La pertinence de ces activités est étayée par les propos d'un chef de zone ANADER¹⁵ interrogé : « *la crise armée a entraîné l'insécurité alimentaire et la paupérisation croissante des femmes. Elle est aussi à la base de la fragilisation des foyers tenus par les femmes qui ont tout perdu. Ces activités visent donc à améliorer les conditions d'existence de ces femmes-là et à renforcer la cohésion sociale* ». Ainsi, les catégories les plus concernées, principalement les femmes et les populations retournées ont été organisées dans des groupements d'intérêt économique (GIE) et ont bénéficié d'activités génératrices de revenus. Les ONG sondées ont mentionné avoir suscité la création de groupement communautaire comme stratégie mise en œuvre de leurs projets. Elles soutiennent que le groupement constitue « une société en miniature » au sein de laquelle des discussions sont entamées par les membres pour la recherche commune à l'éradication des conflits. En effet, les groupements permettent de réunir les catégories vulnérables (femmes, jeunes) et développer des actions afin de les occuper et d'instaurer un dialogue participatif avec les représentants des communautés. A ce propos, un agent d'ONG enquêté rapporte ceci : « *nous avons demandé aux communautés de se mettre en groupement pour exploiter le bas-fond. L'objectif visé est d'amener les différentes communautés à réapprendre à travailler sur une parcelle de culture commune en vue briser les risques de repli identitaire et de recommencer à vivre ensemble. Nous avons exigé qu'il ait 30 % de femmes (autochtones, allochtones, allogènes) dans le comité directeur* ». Le mouvement associatif représente, pour les ONG, un vecteur de cohésion sociale dans une perspective de développement local, parce qu'il constitue un moyen d'insertion social et économique. Ainsi, l'organisation est « un lieu de médiation des conflits entre les membres quant aux orientations et à l'avenir de leur entreprise collective, et que de plus elle remplit une mission et une fonction dans la construction de sa communauté » (Gingras et al, 2007:205). Les groupements se construisent « à l'interface entre la société locale et la société globale comme un moyen de régler les relations entre les individus et les différents groupes sociaux qui composent la société locale » (Bidet, 1995). Ainsi, ils redynamisent le terroir. Dans ces terroirs ruraux, les groupements assurent une connexion entre les individus issus de différentes communautés, ils les stimulent en cherchant à mettre en valeur leur patrimoine.

¹⁵ Agence Nationale de Développement Rural

De ce fait, en milieu rural, ce sont les femmes qui se sont spontanément retournées dans leur village. Avec la crise, elles ont désormais en charge des tâches autrefois dévolues aux hommes. Les femmes s'impliquent dans la culture des bas-fonds, le nettoyage des parcelles, tout en développant des activités annexes, telles que la revente de plats préparés, ou le commerce au détail. Aussi ont-elles mis en place des groupements pour exploiter des bas-fonds avec la caution de la chefferie traditionnelle qui leur a octroyé la terre. Et au cours de ces travaux d'aménagement de ces bas-fonds, des activités culturelles et des repas communautaires étaient organisés pour rapprocher davantage les communautés et consolider la cohésion sociale. Selon un agent d'ONG interviewé : « *des femmes étaient désignées par leur communauté pour faire la cuisine. Tout le monde prenait ces repas. Les gens mangeaient ensemble dans les mêmes cuvettes et ils se taquinaient* ». Le facteur structurant de ces projets est souligné par les femmes. Pour elles, ces activités ont permis de recréer d'importants liens sociaux entre les membres et de rétablir la confiance. Ce fait est relevé par une répondante : « *Bedy Boazon a été incendié pendant la crise, et tout le monde a fui le village. Quand les gens sont revenus, nous les maliens, on avait peur d'approcher nos sœurs Guéré, et eux aussi avaient peur de nous. Je suis née ici, j'ai grandi avec le chef de village et je parle le Guéré. Avant la crise, je venais à la chefferie pour le taquiner. Mais avec ce qui s'est passé, je craignais de croiser le chef et les gens de ma génération. Maintenant avec le travail de bas-fond, cela est derrière nous, parce que notre association Benkadi va travailler dans le casier des femmes Guéré, et elles aussi viennent nous aider dans notre casier* ». Les activités développées par les femmes vont ainsi plus loin que la simple occasion de tirer des bénéfices pécuniaires. Elles offrent l'opportunité de revoir des voisins et des parents issus des différentes communautés et de recommencer à organiser le réseau de relations sociales qui a prévalu dans le passé. Les organisations ont alors servi de relais de réseautage entre la communauté autochtone et les communautés allochtones et allogènes. Elles développent non seulement des mécanismes de solidarités entre les membres, mais entre ceux-ci et les différentes communautés qui font appel à leur générosité en cas de besoin. Cette générosité des groupements de femmes s'est manifestée lors de la reconstruction des maisons détruites pendant la crise post-électorale. Ils se sont organisés à leur manière pour apporter leur aide aux différentes familles. De l'avis d'un chef de village interrogé : « *les associations des femmes relayaient à tour de rôle pour préparer la nourriture, puiser et transporter l'eau aux maçons* ». Ce discours montre que l'établissement des organisations de femmes dans le terroir villageois a alors assuré une plus participation des groupes vulnérables, en occurrence les femmes à au développement du village. Dans ces conditions, la mise en place de ces organisations est devenue lui-même un élément important de reconstruction sociale d'une communauté fragilisée par les différentes crises récurrentes en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, la crise post-électorale a causé le déplacement des personnes, particulièrement les femmes et les enfants, et la destruction du capital productif des ménages. Ces destructions ont donc affecté les activités développées par les femmes. Les activités génératrices de revenu initiés par les Agences du Système des Nations-Unies et les ONG visaient d'une part à reconstituer ce capital productif des femmes, et d'autre part à favoriser le retour des personnes déplacées internes dans leurs localités. Dans ce cadre, les groupements de femmes ont bénéficié des équipements de cultures vivrières, d'élevage porcin et volaille, des unités de transformation du manioc. Les femmes ont ainsi redémarré très vite leurs activités. Dans les zones rurales, elles ont de ce fait joué un rôle de pionnières lors du processus de retour, notamment celles qui vivaient de façon précaire lors de leur déplacement. En effet, ces activités ont non seulement permis la réintégration socio-économique des femmes retournées, mais ont surtout permis de minimiser le risque leur stigmatisation par la communauté. Ce fait est confirmé par une Présidente de groupement en ces termes : « *pendant la crise, j'étais partie au Libéria, d'autres membres avaient le village aussi. Quand, ça s'est calmé, nos*

camarades nous disaient de revenir. Et quand, je suis revenu, elles n'ont bien accueilli et n'ont dit que je suis toujours leur Présidente. C'est comme ça que nous avons eu l'élevage de porc qui nous permet de travailler ensemble et de se fréquenter à nouveau ». la mise en œuvre des activités génératrices de revenu, à travers les groupements, ont ainsi favorisé un environnement plus favorable au soutien et à l'accompagnement des femmes retournées. Celles-ci ont pu redémarrer leurs activités agricoles.

En outre, les activités génératrices de revenu visent à renforcer l'autonomisation des femmes par la maîtrise de moyens de subsistance durable et l'accès des moyens de production. En effet, la participation des femmes à la vie économique et l'accroissement de leur pouvoir d'action dans ce domaine sont essentiels pour renforcer leurs droits et leur permettre d'avoir la maîtrise de leur vie et d'exercer une influence au sein de leur communauté. De nombreuses répondantes ont indiqué que ces activités ont mis fin à l'inactivité et les ont rendu autonomes. Ce qui a donc resserré les liens entre toutes les femmes au-delà des bénéficiaires pécuniaires, en raison de la chaîne de solidarité qui a favorisé la promotion de l'autodétermination en mettant l'accent sur la possibilité d'entraide au sein du groupement. L'autre fonction de la solidarité de groupe a été d'établir une communauté de confiance permettant à ses membres de faire des économies et de bénéficier de petits prêts pour étendre leurs activités. C'est ainsi que Les femmes ont mis en commun leurs ressources de sorte qu'elles ont pu constituer des fonds pour pérenniser leurs activités et accorder des petits prêts à leurs membres pour leurs propres activités. La reconstitution des outils de production a non seulement influencé la situation économique des femmes mais également a eu des répercussions positives pour leurs familles. En effet, dans la plupart des zones rurales et urbaines, elles sont devenues les principales pourvoyeuses de revenus du ménage grâce au revenu dans le petit commerce et dans la filière de la production et transformation alimentaire.

Au cours de la mise de ces activités, des formations et renforcement capacités ont été organisés. Elles ont non seulement porté sur les techniques agricoles et d'élevage, la gestion administrative et commerciale, les principes coopératifs mais surtout sur la cohésion sociale. Cet aspect est mis en exergue par un agent interviewé qui a décrit par exemple la formation à la vie associative comme un outil essentiel au service de la cohésion sociale effritée par la crise postélectorale : *« la formation à la vie associative inculque aux femmes l'entraide mutuelle, la solidarité, l'esprit coopératif et de cohésion pour la réussite de l'activité; d'où l'adage : un pour tous et tous pour un »*. Ces formations facilitent également la mise en réseau, les rencontres et d'échanges d'expérience entre les représentantes des associations de femmes. A ce sujet, une représentante de groupement interviewée a témoigné de l'importance de se retrouver ensemble autour du projet : *« pendant l'exécution des projets, les séances de formation ont réuni des gens de différents groupements, ça nous a rapprochés, les uns et les autres »*. Les sessions de formation sont considérées comme moyens de rapprochement intra et intercommunautaire. Elles participent ainsi au maintien de la cohésion sociale, car elles sont même considérées comme des moyens de sa construction.

En somme, les projets ont visé le relèvement socio- économique et la promotion du dialogue intercommunautaire, leur objectif a donc été de travailler en priorité sur les connecteurs (ce qui rapproche les individus, les communautés), et lorsque cela est possible sur les diviseurs (conflits fonciers/ethniques). Les femmes se fréquentent et se parlent désormais cela a entraîné un effet catalytique sur les rapports entre les hommes et entre les différentes communautés. La reprise du dialogue entre les communautés est relevé par un agent d'ONG interrogés : *« Dans ces villages, il existait en effet la méfiance entre les villageois notamment les femmes. Certaines femmes ne se parlaient plus. La mise en place des groupements et le fait de travailler ensemble a permis de briser le mur de la méfiance qui existait entre elles »*. Ainsi, la cohésion sociale a été renforcée entre les différentes communautés grâce aux activités des groupements des femmes.

Conclusion

L'objectif du présent texte a été de mettre en exergue la contribution souvent invisible des organisations de femmes aux efforts de cohésion sociale et consolidation de la paix en Côte d'Ivoire. Les résultats obtenus des entretiens avec les représentantes des femmes, les leaders communautaires, des acteurs étatiques, des ASNU et d'ONG ont révélé que les femmes ont été active dans le processus de renforcement de la cohésion sociale à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Dans ce cadre, elles ont d'abord créé des organisations (associations et groupements) dynamiques à caractère intra ou intercommunautaire. Celles-ci ont ensuite mené des actions de cohésion sociale entre les femmes et enfin entre les communautés dans leurs quartiers, villages et campement. Ces actions ont réduit les tensions intercommunautaires. Aussi, le fait de créer des espaces de solidarité et de discussion entre les communautés a-t-il constitué un canal de repositionnement des femmes dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Les femmes ont pris toute leur responsabilité pour faire face aux défis de la période post-électorale et ont réuni leurs efforts pour garantir la survie de leurs familles. Toutefois, la dynamique de ces organisations restent fragile à cause de leur faiblesse organisationnelle, du manque de moyens (logistiques, financiers), de l'environnement socio-politique et des comptes (assemblées ordinaires et extraordinaires, réunions-discussions sur l'utilisation des ressources) que peuvent leur demander leurs adhérents.

Bibliographie

1. Bardin, L.(1989) *l'analyse de contenu*, 5eme édition, Paris, PUF
2. Crozier M. et Friedberg E, (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Éditions du Seuil,
3. Durkheim, E (1992), *les règles de la méthode sociologique*, 6^{ème} Edition, Paris, presse universitaire de France (PUF).
4. Development, Intermediate Technology Publications, Londres
5. Gamson, W A, (1975), *The strategy of social protest*, Homewood (111.), The Dorsey Press.
6. Guijt, I, et Shah, M.K. (1998), *Myth of Community: Gender Issues in Participatory*
7. Guy, R, (1970), *Introduction à la Sociologie générale*, Paris, Le Seuil.
8. Kane, F K, (2007), *Plaidoyer*, Editions Le Manuscrit
9. Kwan Kai, H, (1991), « *Jeux et enjeux de l'autopromotion. Vers d'autres formes de coopération au développement* » in Cahiers de l'institut universitaire d'étude du développement, Paris, Presses Universitaires de France,
10. Lipton, M., Ravallion, M., (1994), « *Poverty and policy* », Behrman, J., Srinivasan, T.N., eds., Handbook of Development Economic, vol. 3, Amsterdam: North Holland.
11. Locoh, T, (1988), *L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages, Congrès africain de population*, vol.25, UIESP, Dakar.
12. Maïga, M D, (1994), *Mouvement National des Femmes pour la sauvegarde de la Paix et de l'Unité Nationale : Rôle des Femmes dans la gestion du conflit Touarègue au Mali*,
13. Maïga, M D, (1999), *Rôle des Femmes dans la Culture de la Paix*. Addis Abeba,
14. Mayo E, (1945), *The social problems of an industrial civilization*, Boston, Harvard Business School,
15. Muller J-M, (1997), *Gandhi l'insurgé – L'épopée de la marche du sel*, Albin Michel,
16. Ono-Osaki, K., (1991), *Female headed households in developing countries: by choice or by constraints?*, demographic and health surveys world conference, 5-7 août, actes, vol.3, Columbia, pp. 1603-1621.
18. Salomon, C, (2000), *Les femmes kanakes face aux violences sexuelles: le tournant judiciaire des années 1990*, journal des Anthropologues 82-83
19. Sangaré, M, (2013), *Participation paysanne et développement rural ; Le cas des Organisations Paysannes de la filière coton en Côte d'Ivoire*, Thèse unique de Doctorat, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny.
20. Tierney, K J, (1982), « *The battered women movement and the creation of the wife beating problems*», Social problems, 29(3), pp. 207-220.
21. Tisseron, S, (2011), *La Résilience*, Paris, Presse Universitaire de France (PUF)
22. Thierno, B (2013), *Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits en Afrique noire*. Disponible sur : <http://www.unesco.org/cpp/publications/mecanismes/edbah.htm>, in UNESCO. Vers une culture de la paix, les Fondements endogènes d'une culture de la paix en Afrique, mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits. <http://www.unesco.org/cpp/publications>.
23. Tilly (Charles), Tilly (Louise), Tilly (Richard), 1975. - *The rebellious century, 1830-1930*, Cambridge, Harvard University Press.